

## Ils trouvent de l'énergie dans les épluchures

**CENON** La société Restovalor traite les déchets alimentaires des professionnels et particuliers pour les transformer en méthane

Étienne Millien  
e.millien@sudouest.fr

Un jour viendra peut-être où quelques pelures de patate suffiront pour recharger la batterie de votre téléphone portable. Pour le moment, les matières organiques ont besoin d'être transformées pour produire de l'énergie, en l'occurrence du méthane, un hydrocarbure à fort potentiel combustible.

Restovalor, créée en janvier 2018, s'est spécialisée dans l'évolution de la matière organique en ressource énergétique. Les deux anciens de Veolia qui sont à l'origine de la société, Grégory Gaudin et Daniel Folz assurent la récupération des déchets chez les professionnels de l'alimentaire, leur ramassage et leur traitement. « Nous proposons des

Actuellement Restovalor traite 10 tonnes de biodéchets chaque mois

les marchands de légumes du marché des Capucins, qui jettent le rebut de la journée dans les bacs Restovalor du local publique.

Le groupe Géraud qui gère le site a même dédié un emploi au tri des produits qui sont mis dans les bacs. « Avec notre processus, il est possible de jeter le carné et le non carné, il n'y a pas besoin de faire un tri trop exhaustif à la base », précise Grégory Gau-

diens dans lesquels ils jettent les produits dont ils ne veulent plus », résume Daniel Folz. « Ils », ce sont par exemple



La matière appelée la « soupe » sera acheminée vers un méthaniseur. PHOTO THIERRY DAVID

din. Les produits de la collecte, qui se fait aussi auprès de restaurants de Bordeaux, ou d'établissements scolaires, comme à Floirac, sont triés dans un centre par un sous-traitant.

### Soupe et biogaz

Tout ce qui ne peut pas être transformé, comme les emballages est alors écarté. La matière restante, la « soupe », est alors acheminée vers un méthaniseur à Cestas.

Par un mécanisme de chauffage et de brassage qui peut prendre plusieurs semaines, on récupère deux produits. Le biogaz d'une part, qui, selon France Nature environnement « peut produire de la chaleur, de l'électricité ou être purifié dans le réseau de gaz ou comme carburant dans les transports ». Et un résidu sec, le substrat, qui sert à fertiliser les

sols grâce à l'épandage. Le principe de la collecte des biodéchets n'est pas qu'un effet de mode lié à la prise de conscience écologique de la société. Elle est inscrite dans la loi et concerne tout le monde.

### Obligatoire en 2025

Pour le moment, seuls les professionnels qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets sont tenus de le faire. Début 2023, ceux qui produiront de 5 à 10 tonnes y seront contraints, avant que l'obligation s'étende aux particuliers avant la fin 2025.

Restovalor cherche donc à développer sa solution pour l'ensemble des acteurs concernés, entreprises ou simples foyers. « L'enjeu c'est de nous associer avec des structures qui disposent des outils de collecte », explique Grégory Gaudin. À Bordeaux, l'entre-

prise travaille avec les coursiers à bicyclette de Récup, l'association de recyclage et de compostage urbain. « Ils assurent le ramassage dans l'hypercentre et nous allons financer avec eux l'achat d'un vélo à assistance électrique prochainement pour la collecte auprès des restaurants notamment. »

Actuellement, Restovalor traite 10 tonnes de biodéchets chaque mois, sans comptabiliser celle du marché des Capucins qui vient de débuter. « Le seuil de rentabilité se trouve à 2 000 tonnes par an, détaille Daniel Folz. Nous y arriverons progressivement. »

Créateur d'un emploi direct et d'activité, voire de postes indirects, cet acteur novateur de l'économie sociale et solidaire n'a pour le moment pas reçu d'aide financière des collectivités publiques.